

La protection sociale du sportif salarié

(thèse soutenue à l'université Jean Moulin Lyon 3 en 2016 – 675 pages)

Par Xavier Aumeran, chargé d'enseignement aux Universités Jean Moulin Lyon 3 et Paris 1 – Panthéon-Sorbonne



Docteur en droit privé, Chargé d'enseignement aux Universités Jean Moulin Lyon 3 et Paris 1 – Panthéon – Sorbonne. Membre de l'Équipe de recherche Louis Josserand (Lyon 3), ses travaux de recherche portent principalement sur le droit de la protection sociale et le droit du travail

Le travail effectué dans cette thèse se propose d'associer le droit de la sécurité sociale, droit général, interprofessionnel et d'ordre public, avec un secteur d'activité particulier, le sport.

Au-delà de son actualité, l'association est fructueuse en raison des particularismes que présente l'activité sportive salariée, lesquels se retrouvent parfois dans d'autres activités professionnelles.


Il en est ainsi sa nature, l'activité sportive exposant l'individu à des risques professionnels (blessures, maladies,...) d'une intensité rare et impliquant systématiquement l'évolution de celui-ci vers une nouvelle activité professionnelle. Il s'agit également de son organisation institutionnelle, à travers le pouvoir tutélaire des fédérations sportives nationales et internationales. Il s'agit enfin de l'organisation contractuelle de l'activité, par l'implication d'une diversité d'acteurs, parmi lesquels le clubs, mais aussi les partenaires privés et publics, ou encore les organisateurs de manifestations sportives..

L'activité sportive rémunérée présente l'ambivalence d'une structuration à la fois en retard sur les techniques collectives de prise en charge des risques avec un recours massif à l'assurance individuelle, à l'épargne, au paternalisme et aux solidarités de métier ; mais également une structuration à l'évidence novatrice face aux impératifs de transitions et mobilités professionnelles, à la capacité de mobilisation de la norme négociée de protection sociale, à la nécessaire articulation des dispositifs de protection.

L'association menée des champs disciplinaires permet donc de confronter le droit de la protection sociale à ses limites et ainsi de dégager des perspectives de développement pour l'ensemble des actifs.

Cette thèse entend ainsi montrer que les dispositions légales de sécurité sociale applicables au sportif salarié sont incomplètes et impliquent un recours à la sécurité sociale professionnelle, organisée autour de la norme conventionnelle, afin d'assurer une prise en charge adaptée.

Le travail effectué s'articule en deux temps successifs.



La première partie s'intéresse au caractère incomplet des dispositions légales de sécurité sociale. Pour autant, celles-ci ne sont pas inadaptées à saisir l'activité sportive salariée. En effet, et en dépit de sa généralité, il apparaît que le droit de la sécurité sociale dispose d'une capacité certaine à intégrer les particularités de l'activité sportive. Il n'y a donc pas lieu de substituer une protection sociale conventionnelle à la Sécurité sociale, mais simplement de compléter cette dernière, voire parfois de pallier ses carences.

Dès lors, la seconde partie démontre l'efficience de la norme conventionnelle à servir de vecteur essentiel à une sécurité sociale professionnelle du sportif, et plus largement de l'actif. Les techniques contractuelles évoquées permettent de forger, au plus près de l'individu, des règles adaptées aux besoins de protection. Il s'agit notamment d'assurer une réparation améliorée en cas de réalisation d'un risque et de prévenir ces derniers par le développement de structures paritaires, d'un suivi médical efficient, d'un maintien de l'employabilité de l'individu et d'un accompagnement socioprofessionnel. La proposition de règles adaptées permet à la norme négociée d'articuler les formes existantes de protection et les acteurs concourant déjà à la sécurité sociale professionnelle du sportif salarié. À cette fin, le décloisonnement des droits de la protection sociale, du travail et du sport est encouragé.

Ce travail montre que l'activité sportive rémunérée constitue manifestement un laboratoire des mutations de l'activité professionnelle et de la protection sociale qui leur est associée. Alors que les formes d'organisation de l'activité professionnelle sont en constante évolution, le sujet est particulièrement d'actualité